

5988

Titre du Document  
Document d'Orientation Stratégique sur des  
Éléments de Politique de la Femme, de l'Enfant  
et de la Famille - Année 1997.

13

## **II. Orientations stratégiques**

### **2.1. Approche stratégique globale**

Les orientations du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, tirent leur fondement dans les grands axes stratégiques définis par l'Etat dans l'Étude Prospective Sénégal 2015 et les Domaines Prioritaires du VIII<sup>ème</sup> Plan d'Orientation pour le Développement économique et social du Sénégal.

Elles visent ainsi à asseoir dans notre pays des conditions d'un développement endogène et durable pour le mieux être des segments de nos populations les plus touchées par les effets drastiques des Politiques d'Ajustement Structurel récemment amplifiés par le changement de parité du Franc CFA.

Il s'agira ainsi selon une démarche participative, globale et intégrative d'élargir et de développer toutes les possibilités qui peuvent être offertes aux populations pour satisfaire leurs exigences essentielles, revaloriser leur statut social, sauvegarder leurs valeurs culturelles et appuyer leurs initiatives et capacités productives en tant qu'agents économiques responsables grâce à une meilleure amélioration de leurs revenus monétaires.

Au surplus, l'option stratégique du MFEF c'est d'innover dans l'approche de traitement des besoins et préoccupations de ses cibles en rompant avec l'assistantat social passif et la systématisation de projets sectoriels à impact souvent mitigé.

## 2.2. Stratégie sectorielle

### 2.2.1. Femme

En ce qui concerne la Femme, il importe de dépasser le cadre du Plan d'action élaboré depuis 1982 et changer fondamentalement les politiques pour la promotion des femmes. C'est dans cette perspective que le MFEF a réalisé une étude prospective sur le profil de la femme sénégalaise à l'horizon 2015 afin de mieux cerner les problèmes des femmes

Les conclusions et recommandations de cette étude confirment l'impérieuse nécessité d'opter résolument pour une démarche plus globale et intégrée.

En définitive, la stratégie de promotion féminine cherche à inverser les tendances lourdes préjudiciables à l'autonomisation (l'égalité des sexes, valeur et comportement sociaux) et à s'appuyer sur les germes de changements identifiés par l'étude femme 2015, particulièrement dans le domaine économique.

Sans remettre en cause l'approche sociale (santé, formation...), il s'agira de sortir la femme du cercle étroit et restrictif de l'économie domestique et de la doter de moyens de promotion économique à travers des projets planifiés en rapport avec les options de développement du pays.

La politique d'allégement des travaux domestiques poursuivie jusqu'ici par le transfert de technologies appropriées, doit être renforcée et les acquis préservés du fait non seulement de la libération des femmes des activités pénibles de transformation qu'elle recherche, mais aussi et surtout du caractère de "projets moteur" que



revêtent les équipements mis en place permettant l'impulsion de nouvelles activités génératrices de revenus.

Le développement de ces activités pouvant être facilité par l'accès des femmes aux ressources productives. A ce titre, un système souple et adapté en matière d'épargne et de crédit en mesure de répondre efficacement aux besoins spécifiques de financement des activités féminines en milieu rural et urbain sera mis en oeuvre.

Un tel système de financement serait en mesure de susciter et d'appuyer la mise sur pied de micro-entreprises. Cette démarche sera soustendue par une approche systémique et participative prenant en compte l'ensemble des préoccupations des femmes (santé, IEC, formation, allègement, crédit, garderies d'enfants etc...), suffisamment connectées et inter-reliées dans le cadre de programmes intégrés.

Parallèlement, il convient de restaurer l'environnement naturel en procédant par des actions de reboisement et en mettant en place d'autres sources d'énergies alternatives aux combustibles ligneux.

Pour ce faire, le département dispose d'atouts certains pour la réalisation de ses orientations. Il s'appuyera ainsi sur la volonté des femmes à prendre une plus grande part dans la promotion de leur auto-développement qui se matérialise à travers l'auto-organisation progressive avec l'émergence de nouveaux acteurs tels que les Groupements de promotion féminine dont il convient de parfaire la structuration et le fonctionnement pour en faire de véritables outils de développement.

En effet les groupements de promotion féminine sont considérés comme les points d'ancrage les plus indiqués de la politique d'Intégration de la Femme dans le Développement (I.F.D.), en raison de leur organisation en Fédération nationale, départementale, régionale et regroupant près de 3.000 groupements et 400.000 femmes ; véritable force socio-économique et puissant levier sur lequel le Ministère peut agir pour susciter la culture d'auto-gestion et d'entreprise. Dans le même ordre d'idée, il importe d'appuyer et de libérer les initiatives privées individuelles au sein de ces structures par un soutien direct tout en misant sur la caution solidaire. A ce titre, la révision du statut juridique des groupements féminins se pose comme une nécessité.

C'est dans cette direction que s'orientent les deux grands projets pilotés par notre département (Promotion du Statut de la femme/PDRH1 - projet d'appui aux groupements féminins/BAD), qui quadrillent l'ensemble du territoire national dont le financement est assuré respectivement par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement.

Cette démarche pertinente de la prise en charge des problèmes des femmes, épousée par nos partenaires comme le PNUD, à travers son programme de "Développement Humain", va constituer le fil conducteur de l'ensemble des actions que le Département aura à développer d'ici à l'horizon 2015.

#### 2.2.2. Enfant

S'agissant de l'Enfant, le Sommet Mondial tenu en 1990, a balisé les pistes qu'il convient d'emprunter pour protéger les droits des enfants et pour assurer leur plein épanouissement.



Les conclusions de celui-ci a donné lieu au Sénégal avec la collaboration de l'UNICEF, à l'élaboration d'un Plan d'action national pour l'Enfant en 1991.

Ce plan d'action qui fait suite à la convention sur les droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale des Nations-unies en 1989, a répertorié un faisceau d'actions à mettre en oeuvre pour trouver des solutions durables au manque de soins, aux mauvais traitements et à l'exploitation des enfants de manière à leur garantir la jouissance aux droits fondamentaux de l'homme.

Pour ce faire, deux axes majeurs ont été identifiés autour desquels s'articule la stratégie de la promotion de l'Enfant. Il s'agit de la santé et de l'éducation, deux variables qui ont une influence directe sur la vie et le devenir des enfants.

Pour la santé, il convient de pérenniser les résultats satisfaisants des programmes nationaux de santé tel que le Programme élargi de vaccination, en insistant particulièrement sur le volet IEC, pour maintenir la mobilisation sociale.

A cela, s'ajoutent la lutte contre les maladies diarrhéiques par la vulgarisation des techniques de réhydratation comme la R.V.O, la malnutrition et la toxicomanie par une politique adéquate d'éducation pour la santé de la mère et de l'enfant.

Concernant l'éducation, il s'agira de relever le niveau de scolarisation dans le cycle élémentaire en accordant une place privilégiée aux jeunes filles pour lutter contre l'analphabétisme féminin à partir de la source.

La généralisation des noyaux d'enfants ou garderies en milieu rural, urbain et sub-urbain, l'adéquation de la formation professionnelle aux besoins du milieu, seront également systématisés.

### 2.2.3. Famille

Pour ce qui est de la Famille, le diagnostic qui a été effectué nous indique de poursuivre les politiques mises en oeuvre depuis l'indépendance et dont l'acquis le plus important est le Code de la Famille.

Cependant, il est impératif de considérer la famille non seulement comme une entité sociale, mais aussi comme une entité économique, viable capable d'initier et de mettre en place des unités de production en rapport avec les potentialités du milieu.

Ainsi, la stratégie de la promotion de la famille, outre la valorisation socio-culturelle, repose fondamentalement sur la promotion économique.

En clair, en dehors de la recherche du bien-être familial par la promotion d'une famille planifiée (espacement des naissances), et la prévention de la malnutrition, des maladies infectieuses et parasitaires, l'accent sera particulièrement mis sur la réorientation des actions ponctuelles d'assistance vers des objectifs de production et de pérennité des revenus des familles pour une meilleure auto-prise en charge de leur propre destin.

Cette promotion économique des familles est soutenue par la réalisation du projet de "Familles productives". En somme, il s'agit d'aider les familles vivant en dessous du seuil de la pauvreté à bénéficier d'un programme de protection sociale qui favorise la production et garantit



un niveau de vie acceptable dans le cadre d'une démarche d'auto-promotion.

Par ailleurs, dans l'optique de cette dynamique participative, il convient de revigorer la politique de développement communautaire qui a toujours été une option de développement affirmée du Gouvernement et ceci dès l'indépendance à travers la création de structures de base comme les coopératives, l'animation rurale et les C.E.R.P.

Ceci est d'autant plus opportun avec l'émergence de nouveaux acteurs à la base (associations paysannes, GIE, GPF, ONG...), qui favorise l'engagement des populations à se prendre en charge face au désengagement de l'Etat et à la régionalisation.

Dans ce contexte, la politique de développement communautaire doit intégrer les principes de base de la participation à partir desquels devrait se promouvoir l'autonomie et la responsabilisation de manière à ce que les populations soient actrices de leur propre développement et partant soient dans des conditions psychologiques propices à l'initiative et à la création. Cette démarche est rendue encore plus actuelle par la dynamique de régionalisation et de décentralisation enclenchée par le Gouvernement.

Dans cette perspective, l'appui aux micro-réalisations communautaires à travers les initiatives à la base avec l'appui des organisations non gouvernementales et des services décentralisés du Ministère, est à soutenir et à dynamiser.

Cet appui devra s'inscrire dans le cadre du renforcement de la capacité des populations à identifier leurs propres problèmes et à définir les méthodes à

employer pour les résoudre par la mobilisation des potentialités et des ressources locales.

Quant à la coordination des activités résultant des différents projets et programmes, elle se pose comme une impérieuse nécessité dans le but d'éviter les duplications et les télescopages et de créer le développement synergique entre les différents intervenants.



### **III. Dispositif opérationnel**

#### **3.1. Les programmes**

Les programmes qui vont accompagner les nouvelles orientations du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, tourneront autour de l'éducation et de la formation, de la promotion et du soutien des activités économiques, de la mise en oeuvre d'une nouvelle politique de développement communautaire et du renforcement des mécanismes de coordination des projets et programmes.

##### **3.1.1. Développement des ressources humaines**

La valorisation des ressources humaines est un facteur indispensable au développement. Tout essor économique et toute promotion sociale d'un pays sont à rechercher d'abord par l'élévation du niveau de connaissance des populations et notamment des couches vulnérables. C'est pourquoi, le Programme du Ministère met en exergue les actions d'éducation et de formation qui s'articulent autour de l'alphabétisation fonctionnelle, l'IEC/PF, le relèvement du taux de scolarisation des filles et la formation technique et professionnelle.

##### **3.1.1.1. Alphabétisation fonctionnelle**

Les programmes d'alphabétisation fonctionnelle visent les objectifs suivants :

- réduire le taux d'analphabétisme massif qui constitue un lourd handicap pour la représentation des femmes dans les instances de décision,
- renforcer les capacités de gestion et de négociation des femmes en leur dotant des aptitudes et connaissances

nécessaires pour la maîtrise de certains savoirs et savoir-faire,

- améliorer la productivité des activités des femmes par l'acquisition de rudiments de lecture, écriture et de calcul dans le cadre de leur développement propre et de celui de leur communauté.

Les activités d'alphabétisation s'adressent en priorité aux leaders des groupements de promotion féminine. Elles sont développées dans le cadre des projets "Promotion économique des groupements féminins", "Promotion du statut de la femme", et "Appui aux groupements féminins".

#### 3.1.1.2. Les programmes d'I.E.C/P.F

Conformément à la politique de population définie par le Gouvernement en 1988, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, dans le cadre de sa stratégie de promotion de la santé de la mère et de l'enfant, s'appuie sur l'information, l'éducation et la communication pour la baisse de la fécondité et l'espacement des naissances.

L'I.E.C vise les objectifs ci-après :

- informer les populations sur les méfaits des grossesses rapprochées et leurs conséquences néfastes sur la santé de la mère et de l'enfant, de même que les MST et le SIDA. L'information cherche également à sensibiliser les femmes sur la nécessité de vacciner les enfants ;

- développer des actions de prévention dans le cadre d'un programme d'éducation sanitaire ;



- susciter de nouveaux comportements des femmes face à la création en adoptant les méthodes contraceptives ;
- inculquer aux femmes des notions d'hygiène et de nutrition pour l'amélioration de la santé des enfants ;
- maîtriser la variable démographique qui représente une contrainte majeure pour le développement économique et social du pays.

Les activités d'I.E.C s'exécutent dans le cadre des projets PDRH1 et PAGPF et sont essentiellement orientées vers les femmes rurales.

#### 3.1.1.3. Le relèvement du taux de scolarisation des filles

Le relèvement du taux de scolarisation des filles est un axe d'intervention important du Ministère en matière d'éducation. C'est ainsi que le département a engagé la réflexion avec le Ministère de l'éducation nationale pour voir les voies et moyens les plus indiqués à emprunter pour atteindre le relèvement du taux de scolarisation des filles.

D'ailleurs, une étude sociologique, dont les termes de référence sont en cours d'élaboration sera prochainement menée sur la question. Par ailleurs, la construction et l'animation de garderies d'enfants, est un élément important dans le dispositif d'intervention des projets pilotés par le département, pour l'encadrement des enfants et le développement d'activités d'éveil.

### 3.1.2. La promotion économique des femmes

L'angle d'attaque pour la promotion économique des femmes, c'est l'accès aux services financiers par la mise en place d'un "Fonds de promotion économique et social", l'appui à "L'entreprenariat féminin", le transfert de technologies appropriées et la création d'une banque de données concernant les opérateurs associatifs féminins.

#### 3.1.2.1. Mise en place d'un fonds de promotion économique et social des femmes.

En vue de modifier progressivement les conditions économiques, socio-culturelles et politique des femmes et dans la perspective de promouvoir davantage leur bien-être matériel, de procéder à une répartition plus équitable des revenus et enfin pour susciter la participation accrue des femmes dans le processus de développement, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, a décidé de mettre en place un "Fonds de promotion économique et social des femmes" et ce, conformément aux recommandations du FIDA et du Sommet de Genève sur les femmes rurales.

Ce projet d'une durée de quatre (4) ans, va constituer le prolongement des activités d'épargne et de crédit initiées par le projet "Promotion économique des groupements féminins", qui ont connu des résultats probants au niveau des groupements de promotion féminine.

Les objectifs du Fonds sont :

- améliorer les conditions de vie de la Femme rurale et sa participation au développement économique et social du pays,



- atténuer les effets de la dévaluation sur un équilibre déjà précaire pour les femmes,

- soutenir, consolider et diversifier les activités économiques,

- renforcer l'autonomie des groupements féminins et le parachèvement de leur statut juridique.

Ce programme d'une enveloppe de 941.276.000F.CFA, s'adresse à 321 groupements féminins regroupant 35.000 adhérentes répartis sur l'ensemble du territoire national.

Les résultats attendus à terme sont entre autres :

- création de 23.051 emplois par l'initiation de nouvelles activités ;

- consolidation de 11.825 emplois ;

- accroissement de la production agricole et maraîchère par la mise en place d'une ligne de crédit pour l'acquisition de facteurs de production ;

- amélioration de la production de viande par le soutien à l'embouche bovine et ovine ;

- meilleure distribution et transformation des produits halieutiques par le financement d'équipements appropriés ;

- appui au fonds de roulement des femmes exerçant dans le secteur informel.

Ce Fonds de promotion économique et social complètera harmonieusement le Fonds de crédit du PNUD de 360.000 \$ inscrit dans le VE cycle pour les régions de Diourbel et

de Tambacounda et celui du projet "Appui aux groupements féminins" de 300.000.000 F CFA pour les groupements encadrés par ce projet dans les régions de Dakar, Thiès, Diourbel, Tamba et Kolda.

### 3.1.2.2. Appui à l'entrepreneuriat féminin

Les femmes d'affaires et entrepreneures en activité cherchent la voie de passage d'un secteur informel à un cadre structuré aux plans tant institutionnel que financier en créant des unités de production ou en initiant des projets dans divers secteurs comme l'agro-alimentaire, la confection, l'agro-pastoral, l'aviculture, l'horticulture....

C'est sous cet angle qu'il faut appréhender la mise en place par le Département d'un projet "d'appui à l'entrepreneuriat féminin", dont les objectifs visés sont :

- améliorer le rôle et la participation des femmes dans l'émergence du secteur privé en général et leur intégration au processus d'industrialisation du pays en particulier,

- mettre en place un dispositif opérationnel, permettant dans le cadre d'un encadrement et d'un suivi bien structurés de mettre à la disposition des femmes entrepreneures, un ensemble de ressources financières, humains et d'expertise technique contribuant à la création de projets d'investissement bancables,

- faciliter le passage des unités artisanales de production non structurés au stade de PME/PMI, dans un cadre formel.



Le projet est destiné aux femmes entrepreneures, groupements d'intérêt économique, groupements féminins ayant un projet d'investissement industriel (création nouvelle, extension, modernisation et réhabilitation d'unités de production, entreprises)

Les résultats attendus du projet sont entre autres :

- réalisation d'une cinquantaine de projets dont vingt (20) unités réhabilitées et trente (30) créations nouvelles ;

- mise en place d'un guichet d'appui au Fonds de roulement, à la participation aux fonds propres et au financement des investissements ;

- existence d'une banque de données sur l'information juridique et institutionnel liées aux femmes et les conditions d'investissement dans les secteurs ciblés, sur les technologies et leur valorisation notamment, les technologies endogènes développées dans l'agro-alimentaire.

En rapport avec l'ONUDI, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille est à la recherche du financement de la phase préparatoire du projet pour un montant de 42.500 \$.

### 3.1.2.3. Mise en place d'une banque de données et de répertoires sur les opérateurs associatifs féminins.

La mise en place d'une banque de données et de répertoires sur les opérateurs associatifs féminins, répond au souci de production de données statistiques fiables sur les activités socio-économiques des femmes du

fait de leur non-prise en compte dans la comptabilité nationale.

Avec l'existence de cet instrument, le département sera doté d'outil de décision, de planification et d'informations fiables sur les activités des femmes.

Les objectifs poursuivis par le projet sont :

- mettre en place une base de données opérationnelles et capables de favoriser une bonne gestion des flux d'informations sur les opérateurs associatifs féminins ;

- consolider et améliorer le système d'harmonisation des interventions et de suivi élaboré par le Bureau de Coordination Technique des projets et programmes, en vue d'une bonne maîtrise des données sur les cibles encadrés par nos projets ;

- promouvoir des modèles types de réseaux d'information et de partenariat entre opérateurs associatifs féminins ;

- renforcer les capacités techniques de gestion du personnel du Bureau de Coordination Technique, chargé de la formulation des stratégies en direction des opérateurs associatifs féminins.

Les résultats attendus sont :

- la mise sur pied d'un système informatique de saisie et de traitement des données socio-économiques sur les groupements féminins et autres opérateurs associatifs ;

- la mise en oeuvre d'une enquête de collecte et de centralisation des données sur les opérateurs associatifs et sur les indicateurs socio-économiques sur les femmes ;



- l'élaboration d'un répertoire des groupements féminins et d'autres opérateurs associatifs et organiser sa diffusion et sa vulgarisation auprès des intéressés.

D'une valeur de 50.000.000F.CFA, le présent projet est soumis aux autorités françaises pour son financement.

#### 3.1.2.4. Transfert de technologies appropriées

La politique de transfert de technologies appropriées en milieu rural en faveur des femmes est jusqu'ici perçue sous l'angle de l'allégement des travaux de la femme par la mise en place d'équipements tels que les moulins à mil, les décortiqueuses, les batteuses etc...

C'est dans cette optique que le projet "Promotion économique des groupements féminins" ,qui intervient depuis 1982, a installé dans toutes les régions du Sénégal, des équipements qui ont non seulement contribué à libérer les femmes des activités contraignantes de transformation de produits agricoles, mais aussi ont impulsé des activités génératrices de revenus (maraîchage, boutiques villageoises, embouche bovine et ovine etc...).

C'est pour renforcer cette politique que les projets "Promotion du statut de la femme/PDRH" et "Appui aux groupements féminins", disposent chacun un volet "équipements en allégement".

Cependant, il importe d'élargir la gamme de technologies mise à la disposition des femmes notamment dans le domaine de la conservation et de la transformation des fruits et légumes. C'est pourquoi, le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille a initié un projet

"Appui technique et technologique aux groupements féminins ruraux".

Projet "Appui technique et technologique".

Ce projet s'intègre dans les nouvelles orientations du Ministère de la femme, de l'enfant et de la famille, en matière de transfert de technologies. Il intervient dans les secteurs suivants :

- fruits et légumes
- céréales
- poissons
- huile de palme.

Les objectifs visés par ce projet sont :

- la diminution des pertes post-récoltes liées à une mauvaise conservation par la mise en place d'une chaîne de froid ;

- valorisation des produits agricoles et halieutiques par la mise en place d'unités de transformation au niveau des groupements féminins ruraux.

Ce projet d'un coût global de 1.428.254.686 F CFA, a trouvé une partie du financement avec l'appui de l'UNIFEM. Les activités ont d'ailleurs débuté dans la région de Thiès.

3.1.2.5. La gestion des Ressources Naturelles

Les programmes du Ministère en matière de gestion des ressources naturelles s'inspirent des orientations du Gouvernement pour la protection de l'environnement c'est



ainsi que le Plan d'Action Femme- Environnement est en cours d'élaboration.

Les deux axes d'intervention ci-après vont servir de support pour la matérialisation des actions à initier :

- la défense et la restauration du cadre naturel par le lancement de vastes opérations de reboisement communautaires qui seront favorisées par la mise en place de pépinières villageoises susceptibles de couvrir les besoins en plants forestiers et fruitiers des groupements.

- la mise en place d'unités de production de biogaz par la réalisation du projets "Energie Rurale".

Les objectifs visés par ce projet sont :

- lutter contre la désertification et la déforestation.
- consolider les efforts dereboisement par la limitation des besoins des familles rurales en bois de chauffe et en charbon de bois.

D'un coût de 250.000.000 de francs CFA, le Projet Energie Rurale sera exécuté en relation le CERER.-----

### 3.1.2.5. Appui aux micro-réalisations communautaires

Les micro-réalisations communautaires qui se caractérisent par leur souplesse consistent à entreprendre des opérations de taille réduite au niveau des collectivités de base en vue d'apporter des réponses concrètes aux besoins de développement des populations.

De ce fait, elles doivent avoir un impact économique et social sur la vie des populations, répondre à un besoin prioritaire manifesté au niveau local et mises en oeuvre à

l'initiative et avec la participation active de la collectivité locale bénéficiaire.

Il revient alors au Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille de créer les conditions d'éclosion des initiatives en milieu rural et urbain et d'en assurer l'encadrement par le biais de services de développement communautaire à travers des actions d'organisation, de communication sociale et de formation.

- L'organisation : le facteur organisationnel est déterminant dans la mise en oeuvre des micro-réalisations. C'est pourquoi, l'accent sera mis sur l'appui à l'auto-organisation de sorte qu'il ait des organisations représentatives capables de définir une stratégie cohérente et de mobiliser les ressources nécessaires (tant internes qu'externes) à sa mise en oeuvre. De telles organisations devraient à terme être en mesure d'analyser leurs propres problèmes, d'identifier des partenaires potentiels et de mettre en place des mécanismes pour gérer le développement.

Elles doivent cependant épouser les tendances sociales et la structuration socio-professionnelle pour avoir une prise sur la réalité du milieu. Les associations paysannes, les GIE, les groupements féminins, les associations de jeunes, constituent à cet égard un point d'ancrage important.

- La communication sociale ou l'animation repose essentiellement sur l'appui à la réflexion collective ; l'information et la médiation. Cette action de par la prise de conscience qu'elle engendre, permet l'enclenchement du processus d'innovation et de faire des populations, de véritables actrices de changement social.



A ce propos, les services de développement communautaire doivent être davantage sur le terrain afin de mieux approcher non seulement les femmes, mais aussi les communautés dans leur totalité.

- La formation : la formation est indispensable pour amener les populations à jouer leur rôle dans un processus d'auto-promotion.

Elle permet en outre de renforcer leurs capacités de gestion, de négociation et de prospective. A ce titre, les programmes d'alphabétisation fonctionnelle doivent être généralisés et appuyés par le Ministère avec la participation accrue des bénéficiaires.

Ces activités d'organisation, de communication sociale et de formation ne seront cohérentes et efficaces que si l'action du département est jointe à celle des ONG, dans un cadre de concertation et d'exécution plus structuré et orienté vers la réalisation des objectifs fixés par le Gouvernement en matière de développement communautaire.

### 3.1.3. Protection et Soutien aux Enfants

S'il est vrai que l'éducation et la santé constituent les deux secteurs où des efforts doivent être davantage déployés pour créer les conditions d'épanouissement de l'enfant, il n'en demeure pas moins vrai qu'une attention plus soutenue doit être accordée aux enfants en situation particulièrement difficile.

Les talibés et les enfants de la rue méritent à cet égard un encadrement rapproché et un soutien conséquent.

L'action du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille va ainsi au delà des appuis ponctuels et s'inscrit

dans une logique prospective qui vise à améliorer la situation difficile de ces derniers tout en créant les conditions de leur insertion dans la vie productive.

Le Programme Enfant s'articule ainsi autour des trois points ci-après :

- **Appui à la survie de l'enfant** : La sensibilisation des mères par le biais des Programmes d'IEC sera renforcée dans le but de faire entrer la vaccination des enfants dans les habitudes et les moeurs.

L'appui à la fourniture de vaccins et de matériels pour 300.000 naissances par an sera fourni aux structures sanitaires de base ayant en charge cette action.

- **Soutien aux daaras fiables** : Il s'agira d'accorder des subventions aux daaras fiables, représentatifs et de longue tradition d'enseignement coranique pour éviter ou réduire la mendicité et d'améliorer la formation des talibés.

- **Développement des structures de formation et d'accueil d'enfants défavorisés** : L'un des objectifs finals du programme est d'insérer les enfants en situation difficile dans les circuits productifs. C'est pourquoi, il est nécessaire de diversifier et de développer la formation technique et professionnelle qu'ils seront appelés à recevoir.

La mise en place de ces infrastructures permettra de récupérer les enfants en danger moral et les talibés ayant terminé leurs études pour les faire acquérir un métier (agriculture, artisanat etc...)



Dans cette perspective il sera encouragé la  
pied d'un cadre de concertation avec les ONG et to.  
intervenant en la matière.

#### 3.1.4. Promotion économique des familles pauvres.

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le  
département a élaboré un projet intitulé "Familles  
productives", en vue de valoriser les ressources dont  
disposent les familles pauvres pour leur promotion  
économique.

Les objectifs du projet sont :

- favoriser, organiser puis généraliser l'autopromotion  
des familles démunies à partir de leurs propres  
motivations, de leurs capacités socio-économiques et de  
leurs expériences pour les aider à mettre en oeuvre des  
micro-projets familiaux et productifs ;
- amener mille (1.000) familles à identifier leurs  
capacités à promouvoir des activités productives par la  
mise en place de (1.000) micro-projets familiaux au cours  
de la première année ;
- accorder les ressources financières des familles  
concernées pour les aider à assurer les ressources  
garantissant le minimum vital (alimentation, santé,  
éducation, logement ... ) ;
- élargir la phase test à raison de mille (1000)  
familles par an et sur une période de cinq (05) ans.

D'un coût global de 1.145.528.215 F CFA sur une période  
de cinq ans, pour l'encadrement de 5000 familles, le  
projet "Promotion économique des familles pauvres"

interviendra dans la région de Dakar, Thiès, Fatick, Diourbel et Louga.

### 3.1.5 Le renforcement de la Coordination des projets et programmes

La mise en place du Bureau de Coordination Technique des projets et programmes répond à un souci de coordination, d'harmonisation et d'intégration des activités des projets.

Elle vise également l'amélioration des capacités de pilotage du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Cependant, pour rendre opérationnels les mécanismes de coordination, une requête d'appui institutionnel a été introduite auprès du PNUD par l'intermédiaire du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, dans le cadre de la formulation du Ve cycle de Programme.

Cet appui devrait permettre d'acquérir des moyens logistiques et bureautiques nécessaires pour le suivi de l'exécution des projets et la centralisation de toutes les données y afférentes.

### 3.2. Les ressources

Les ressources nécessaires au financement des programmes ci-dessus, seront mobilisées à travers le budget national d'équipement, avec le concours des partenaires au développement du Gouvernement du Sénégal et la participation des populations bénéficiaires.

Il importe de souligner qu'une partie du budget nécessaire à la mise en oeuvre des programmes a été déjà



acquise dans le cadre des projets financés par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'UNIFEM.

Toujours, dans cette mouvance, le démarrage prochain du Ve cycle du PNUD, permettra de réaliser des sous-programmes dans les domaines du crédit et de la formation, mais ceci n'intéresse que deux régions (Diourbel et Tambacounda).

En revanche, il sera nécessaire de procéder à la recherche de financement des sous-programmes dont les requêtes introduites n'ont pas encore connu de suite ou d'accord de principe. Quant à la participation des populations, elle sera essentiellement en nature.

**IV PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES**

AXES STRATEGIQUES	ACTIONS	CALENDRIERS D'EXECUTIONS	COUTS ESTIMATIFS (Millions F.CFA)	STRUCTURES RESPONSABLES	OBSERVATIONS
I/ DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	1.1. Formation en alphabétisation fonctionnelles de 35.000 femmes	1994 - 1995	400	PSF (PDRHI) - P.A.G.P.F	Projet en exécution
	1.2. Mise en oeuvre de programmes d'IEC/Pf	1994 - 1996			Projet en exécution
	1.3. Etude sociologique sur la scolarisation des jeunes filles	1994		B.C.T/ Cellule Enfant	Termes de références en cours d'élaboration
II/ PROMOTION ECONOMIQUE DES FEMMES	2.1. Mise en place d'un système de crédit pour les GPF (DKR-Thiès-Diourbel-Tamba-Kolda)	1994 - 1996	330	P.A.G.P.F P.A.T.T.G.F.R	Projet en exécution
	2.2. Mise en place d'un Fonds de Promotion Economique et Social pour les Femmes	1994 - 1998	941.276.000	BCT/PEGF	
	2.3. Mise en oeuvre du Projet Entrepreneuriat. Féminin	1994	450	BCT	Phase test - Requête soumise au PNUD avec l'ONUDI comme Agence d'exécution



	2.4. Mise en place d'une banque de données	1994 - 1996	50	BCT	Requête soumise à la MFECAC dans cadre des..... Les unités de transformation ont obtenu le financement avec l'UNIFEM
III/PROMOTION ECONOMIQUE DES FAMILLES PAUVRES	mise en oeuvre du Projet "Familles Productives"	1994 - 1998	1.145	Cellule Famille	En cours d'approbation auprès de la MFEC
IV/ APPUI AUX MICRO-REALISATIONS COMMUNAUTAIRES.	Mise en place d'un Fonds de développement communautaire Mise en place d'un Fonds d'Appui aux Initiatives de Base	1995 1994 - 1996	500 250	SDC BCT	Financement à rechercher au PNUD
V/GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	5.1. Mise en place de programmes de reboisement 5.2. Mise en place d'un projet "Energie Rurale"	1994 - 1996 1995	150 250	BCT BCT	Financement à rechercher Financement pour la phase test à rechercher
VI/PROTECTION ET INSERTION DES ENFANTS EN SITUATION DIFFICILE DANS LA VIE PRODUCTIVE	6.1. Fourniture de vaccins et de matériels	1994 - 1998	150	MFEF/MSPAS	Avec la collaboration de l'UNICE

40

	6.2. Subvention aux daaras et écoles coraniques	1994 - 1998	300	MFEF/MSPAS	CF Plan d'Action Enfant
	6.3. Construction d'infrastructures d'accueil et de formation	1994 - 1998	200	MFEF/ONG	
VII/RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PILOTAGE DU M.F.E.F	Appui institutionnel au BCT	1994-1996	100	BCT	Requête soumise au PNUD dans le cadre du Vème Cycle et en cours d'instruction auprès de la Banque Mondiale, de l'USAID et de l'ACDI